

VILLE DE MARQUISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 4 mars 2021 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Daniel ANDRIEU, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Cyril DUMOULIN, Nadège PICHON, Eric MERLIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Sylvie D'HAILLECOURT, Virginie ROUTTIER, Stéphanie LEROUX, Ingrid LOUETTE, Giovanni FRATTINI, Justine ROCHOY, Eitel ETEKI, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Guy CHEMIN à Bernard EVRARD, Nathalie MOREAU à Jean LACROIX, Marie-Claude DUTERTE à Sylvie CHOQUEL, Sophie MONTIGNY à Catherine TELLIEZ

Absent : Stéphane SAMBON

Absent excusé : Christophe BOUTIN

Secrétaire de séance : Serge ALEXANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance 10 décembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

II. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir pris les décisions suivantes :

Accord-cadre signé avec la SAS ELIOR France ENSEIGNEMENT à PARIS LA DEFENSE le 21 décembre 2020 pour la fourniture de repas en liaison froide ou chaude pour la restauration scolaire et les centres de loisirs, pour un montant de :

- Repas enfant de classe maternelle : 2.71 TTC
- Repas enfant de classe élémentaire : 2.76 TTC
- Repas adulte : 3.40 €

Contrat signé le 7 janvier 2021 avec la société SYN BIRD à CHAMBERY pour la mise en œuvre des prises de rendez-vous en ligne pour l'établissement des passeports, carte d'identités, PACS, pour un montant de 1068 € TTC par an, soit 89 euros par mois.

Contrat signé le 03 février 2021 avec la société MEA à ROUBAIX pour une représentation théâtrale de la compagnie Théâtre La Filoche, le mercredi 5 mai 2021 à 15 heures, salle Simone Signoret pour un montant de 800 euros TTC

Marché de travaux signé le 26 février 2021 avec la SAS RAMERY TRAVAUX PUBLICS à ERQUINGHEM-LYS pour l'aménagement périphérique du Square Fayeulle, pour l'offre de base et la PSE2 (chaussée et borduration rue du Gaz) pour un montant de 321 270.56 € TTC

HISTORIQUE DES ARRÊTÉS FIXANT LES DIFFÉRENTS TARIFS DEPUIS LE 10 DÉCEMBRE 2020

- **Arrêté n° 429/2020 en date du 29/12/2020 : Tarif de la majoration de retard dans le cadre de l'accueil périscolaire.**

A compter du 4 janvier 2021, est instaurée une majoration de 1 € /par enfant/par jour de retard (tarif unique) pour tout dépassement de l'horaire de fin de l'accueil périscolaire, horaire de fin fixé à 18h30.

- **Arrêté n° 032/2021 en date du 27/01/2021 : Tarifs à l'ALSH espace ados et Cantine des vacances d'hiver 2021.**

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace ados des vacances d'hiver du lundi 22 février 2021 au vendredi 5 mars 2021 sont fixés comme suit :

Quotient	Tarif Marquisien				Tarif Extérieur			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
1 semaine > 617	18 €	16.50€	15 €	13.50 €	36 €	33 €	30 €	27 €
2 semaines > 617	36 €	33 €	30 €	27 €	72 €	66 €	60 €	54 €

Le tarif pour la cantine dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances d'hiver 2021 est fixé à 3,40 € par jour (marquisiens) et 4,75 € par jour (extérieurs).

III. FINANCES

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121 - 8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Monsieur Evrard, Maire, donne la parole à Madame Delliaux, DGS, pour une présentation du rapport d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est proposé traite :

Dans sa partie 1, du contexte national et des mesures de la loi de finances pour les collectivités territoriales

Dans sa partie 2 du Bilan de la commune pour l'année 2020,

- Avec une reprise des principales dépenses d'investissement et de fonctionnement, notamment un chapitre sur la masse salariale,
- Le résultat du compte administratif 2020
- L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement depuis 2015
- Les principaux investissements envisagés

Dans sa partie 3

- Les recettes attendues par la DGF et la fiscalité, le FCTVA
- Les principales dépenses de fonctionnement
- La dette de la commune

Dans sa partie 4, d'une conclusion brève sur le résultat et sur les orientations budgétaires 2021.

Le ROB donne une vision globale précise des finances de la ville et des orientations poursuivies. Le résultat et les prévisions ne sont pas affinées, leur détail sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission des finances qui traitera du compte administratif qui est le résultat de l'année 2020 et du budget prévisionnel 2021.

1) CONTEXTE

Sur le contexte national, la croissance et l'inflation, nous pouvons dire que sous l'effet de la crise sanitaire, l'économie française a connu une récession record depuis la seconde guerre mondiale, avec une chute de la consommation des ménages de 7.1 % sur l'ensemble de l'année, une inflation de 0.5 % en moyenne et un recul du PIB à - 8.3 %.

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement des institutions et nécessité des mesures d'urgence très fortes de la part du gouvernement.

Un plan de relance de 100 milliards d'euros a été mis en œuvre et les territoires vont être au cœur de cette relance.

Pour les collectivités, l'enveloppe de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera stable en 2021.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) resteront stable en dehors de la part supplémentaire DSIL prévue dans le plan de relance.

La réforme du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) vient simplifier les procédures des collectivités

Enfin en 2021, 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers.

2) SUR LE BILAN 2020 DE LA COMMUNE

En investissement, pour les travaux réalisés, les plus importants ont été :

- La salle de sport avec un montant réalisé de 1 637 592.42 euros sur une opération de 1 979 472.55 €
- Des travaux de voiries : parking de la salle du dojo, réfection rue de la couture, chemin des écoliers et rue du Buisson, création d'un parking impasse Delacre.
- L'aménagement périphérique du square Fayeulle a fait l'objet d'étude de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux a été passé pour un montant de 321 270.56 €
- Pour l'église : Quelques travaux ont été entrepris pour la réfection de la sacristie, des travaux de toiture sont programmés ainsi qu'un marché de diagnostic sanitaire et de maîtrise d'œuvre du bâtiment.
- Les travaux de démolition de la propriété rue de Verdun ont été réalisés et le rachat sera concrétisé cette année, avec une charge étalée sur 4 exercices.

Pour le fonctionnement

Celui-ci a été bouleversé par la crise sanitaire.

Les services à la population ont été impactés, le personnel d'entretien de la collectivité a dû adopter un mode rigoureux d'entretien et de désinfection des bâtiments scolaires et administratifs. De nombreux protocoles sanitaires ont obligé les services municipaux à modifier constamment leur mode de fonctionnement.

Une activité réduite donc, un maintien des dépenses de personnel, des dépenses en moins sur certains postes, mais également des recettes en moins.

Des projets de la politique de la ville ont été en partie menés à bien. Des reports d'activités qui n'ont pas eu lieu en 2020 sont possibles sur l'exercice 2021. Nous avons également pu bénéficier dans le cadre du plan de relance de crédits supplémentaires s'inscrivant dans le dispositif Quartiers d'été, et engager de nouvelles actions dans les domaines de l'insertion, du développement de la pratique sportive, de la réussite éducative de l'emploi, des dangers du numérique.

Personnel :

Pour ce qui concerne le personnel, l'année 2020 a été marquée par la régularisation des contrats des professeurs de musique et la restructuration de l'école de musique.

On enregistre quelques avancements de grade par l'ancienneté, la promotion interne ou le concours, la titularisation de 3 agents et la mise à disposition du CCAS d'un agent à mi-temps. Il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

La mise en place des visites médicales règlementaire a engendré une augmentation de 247.64% de ce poste de dépense.

Les charges de personnel ont représenté 63.90 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, mais compte tenu des remboursements de la participation de l'Etat sur les contrats aidés que nous avons encore en début d'année, et du remboursement par l'assurance statutaire des arrêts de maladie, les charges de personnel représentent 54.89 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

A noter que le % de la masse salariale augmente du fait de la diminution des dépenses de fonctionnement, cependant il est important de signaler que la masse salariale brute a baissé en 2020, notamment du fait de l'absence de recrutement d'animateurs pendant les ALSH d'avril, du recrutement de moins d'animateurs en période estivale, les colonies de vacances n'ayant pas eu lieu et l'absence d'heures supplémentaires pour les personnels lors des festivités.

Pour les titres sécurisés, passeports et Carte Nationale d'Identité, bien qu'en diminution de 45.86 % dotation forfaitaire a été identique à celle de l'an passée.

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a augmenté sensiblement. Elle devrait rester à peu près stable en 2021.

En résumé, l'exercice budgétaire de l'année 2020 se solde par un excédent en investissement de 271 162.64 € et en fonctionnement de 1 526 070.49 €, soit un excédent global de 1 797 233.13 €

Un certain nombre d'investissements sont envisagés ou en cours pour 2021

- *Achèvement des travaux de la salle de sport*
- *Suppression des éclairages vétustes pour l'environnement*
- *Remplacement des menuiseries extérieures au centre socioculturel et espace Arc En Ciel*
- *Aménagement périphérique du Square Fayeulle*
- *Rachat de la propriété rue de Verduin*
- *Etude d'aménagement du parc Hulleu*
- *Assainissement des eaux pluviales rue Edouard Quénu. Des eaux usées également, mais elles sont de la compétence de la CCT2C qui a sollicité un fonds de concours aux communes-membres.*

La majorité municipale a toujours la même volonté d'améliorer la qualité des services publics, à promouvoir le vivre ensemble, à poursuivre son programme de rénovation des bâtiments publics, à améliorer l'environnement et le cadre de vie, à améliorer la sécurité des

Marquisiens, même dans ce contexte particulièrement difficile qui vient souvent bouleverser l'organisation des services.

La poursuite des investissements est nécessaire pour que Marquise reste une commune attractive, mais la réhabilitation de la salle de sport a fortement diminué la marge de manœuvre pour les investissements 2021.

Elle devra en conséquence rechercher des partenaires financiers et être attentive aux opportunités qui se présenteront dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

3) LES PERSPECTIVES FINANCIERES POUR 2021

Pour les recettes

Comme dit précédemment, la DGF ne devrait pas connaître de diminution.

Le montant attendu est de l'ordre de 1 600 000,00 €

Le tableau reprenant les dotations met en avant une légère augmentation globale depuis 2015, grâce aux dotations de solidarité urbaine et rurales qui devraient également être en augmentation cette année.

Pour ce qui concerne la fiscalité, la majorité municipale envisage une augmentation du taux du foncier bâti.

Mesure impopulaire certes, mais raisonnable et justifiée par un taux très faible depuis de nombreuses années, puisque Marquise est la 5^{ème} ville possédant le taux le plus bas du département en comparaison des villes de même strate.

Le taux moyen national est de 21.45 %, le taux départemental de 26,14 % pour les communes entre 5000 et 10000 habitants.

Le taux proposé serait de 20.82 pour un produit attendu de 195 15 €

Le Fonds de Compensation de la TVA attendu en 2021 est de 289 448 € contre 98 000 en 2020.

Pour explication, le FCTVA représente 16.404 % de certains travaux d'investissement TTC de l'année qui précède

Pour les dépenses, celles liées à l'intercommunalité, notamment

- *Les frais d'instruction des documents d'urbanisme de l'ordre moyen de 21800 euros par an,*
- *La participation de la commune de Marquise au fonds de concours pour la réalisation des travaux d'assainissement de la CCT2C, de l'ordre de 30 %, soit pour les prochains travaux, environ 50 000 euros,*
- *Le reversement à la CCT2C de la taxe d'aménagement liée à la Zone d'activité économique, soit pour 2021 123 417.95 €.*

Parmi les dépenses courantes, on compte :

- *Les frais de personnel.*
- *Pas de recrutement envisagé cette année, 5 départs à la retraite auront lieu, dont un pour invalidité.
2 agents sont déjà remplacés, pour les 3 autres, il n'est prévu d'en remplacer qu'un, et de réorganiser les services avec les ressources en place.*
- *Les subventions aux associations*
- *Les actions de la politique de ville inscrites à l'ordre du jour de ce conseil,*
- *Le remboursement de la dette*

Et bien entendu, non évalués encore à ce jour, les frais de fonctionnement des services, en fournitures, contrat de services, animation de la vie locale, chauffage, électricité, assurances qui restent aujourd'hui aléatoires du fait des incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire.

4) CONCLUSION

Une volonté de poursuivre les investissements, mais une marge de manœuvre restreinte pour 2021 avec une volonté de ne pas s'engager dans de nouveaux emprunts qui contraignent la collectivité à ajuster encore et toujours ses dépenses de fonctionnement, à engager une recherche active de financements, à augmenter sa fiscalité, à ajuster les tarifs relatifs aux services à la population en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions – pas de questions.

Monsieur Evrard revient sur l'augmentation du taux sur le foncier bâti : « après rectification du taux, nous passerons du 5eme au 15eme taux le plus bas du Département, en comparaison avec des communes de même strate telles que Wimereux, Desvres, Saint Etienne Au Mont ou encore Audruicq ». Les travaux du Square Fayeulle, l'aménagement de la rue Edouard Quenu (cout des travaux eaux pluviales 250 000 €, avec les subventions de l'agence de l'eau, le reste à charge de la commune sera d'au moins 50 %, d'où la nécessité de trouver des recettes supplémentaires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2) ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Vu les taxes et produits irrécouvrables signifiés par la Comptable du Trésor qui demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur leur admission en non-valeur,

Vu les pièces à l'appui,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances qui ne sont pas susceptibles de recouvrement étant donné l'impossibilité de poursuivre leurs débiteurs, et de voter les crédits budgétaires correspondant à l'article 6541, créances admises en non-valeur pour un montant de 1 715,28 €.

Monsieur Evrard donne le détail de cette somme :

- Cantine 98.50 €
- ATL 445€
- Animaux errants 574 €
- Livres de bibliothèque 555.18 €
- Activités périscolaires : 42.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables, pour un montant de 1 715.28€.

3) DESAFFECTATION DU LOGEMENT 31 RUE ARISTIDE BRIAND

Monsieur le Maire expose que le logement 31, rue Aristide Briand, situé dans l'enceinte de l'école Pierre Mendes France, affecté autrefois au logement des instituteurs, est libre d'occupation depuis plusieurs mois.

Suite à l'avis favorable du représentant de l'Etat dans le Département reçu le 9 février 2021 après avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter ce logement, préalablement à son déclassement, en vue de procéder à sa vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la désaffectation du logement 31 rue Aristide Briand.

4) VENTE D'UN BIEN CADASTRE AC 710 POUR 98 M² SQUARE DE LA BRASSERIE

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente d'un local situé Square de la Brasserie, section AC 710 pour 98 m² à la SARL Yves GAVEL et Fils, qui souhaite l'acquérir pour agrandir ses locaux professionnels, au prix estimé par les Domaines, à 35 000 euros HT.

Monsieur Evrard précise à l'assemblée que ce local était jusqu'à présent utilisé par l'association Aéromodélisme, association qui n'a plus d'activité sur la commune à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la vente d'un bien cadastré AC 170 de 98 m² à la SCI Yves GAVEL et Fils, au prix de 35 000 € HT.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE REGIONAL D'INTERVENTION EN FAVEUR DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Le cadre d'intervention régional en faveur de la politique de la ville s'inscrit dans la mobilisation de crédits spécifiques et la définition d'enveloppes pluriannuelles par EPCI. Pour Marquise les enveloppes mobilisables sont de 13 853 € en fonctionnement.

Parmi les priorités du contrat de ville de Marquise, l'amélioration du cadre de vie des habitants apparaît une préoccupation majeure pour les habitants du quartier du mieux-être.

Cette priorité s'inscrit dans les figures imposées du dispositif « soutien régional à l'emploi et à l'innovation », au titre de laquelle pourraient en particulier être soutenues les demandes visant à mettre en œuvre toutes les démarches participatives en lien avec le contrat de ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de : 13 853€ en fonctionnement dans le cadre de l'action « Développer les activités et les échanges autour des jardins partagés »

L'action a pour objectif de développer les jardins partagés derrière la maison citoyenne et sur un terrain mis à disposition par le bailleur social, avec les habitants du quartier du Mieux-être dans le but de créer une dynamique culturelle autour des jardins et de les utiliser lors des ateliers cuisine de la politique de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région pour un montant de 13 853 €.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VACANCES OUVERTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SEJOUR FAMILLES

Dans le cadre du financement du séjour Familles organisé par le service politique de la ville, et la mise en place de partenariat, la collectivité a adhéré à Vacances Ouvertes, association nationale reconnue d'utilité publique qui accompagne les professionnels de l'action sociale, de

l'insertion, de la jeunesse, les collectivités et les associations, dans la construction de projets vacances avec les personnes qui en sont éloignées.

Le projet de séjour familles a été retenu par l'association Vacances Ouvertes afin de percevoir une subvention permettant de financer l'hébergement, le transport ou les activités.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 3000 € pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € pour la réalisation de ce projet.

7) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CGET POUR LES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation 2021 de la politique de la ville et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du CGET.

Projets politique de la ville 2021

PROJETS	Objectifs	Montant projets	CGET	CAF	CD 62	REGION	AUTRES	PART USAGERS	COMMUNE
Séjours familles	Promouvoir le premier départ en vacances des familles, favoriser la participation collective, associer les habitants au projet collectif	15 000 €	4500 €	2000 €	1000 €		2000 €	2500 €	3000 €
Activités circassiennes	Associer le conseil citoyen à un projet communal, développer et proposer des activités autour du cirque avec le renforcement des liens parents/enfants	16 000 €	9760 €	2000 €	1000 €				3240 €
Ateliers hebdomadaires	Mise en place d'ateliers culturels et sportifs, animation de la vie locale, lutter contre le stress et les angoisses liées au Covid 19	62 000 €	23 750 €	1000 €	1000 €			20 000 €	16 250 €
Baby gym	Mise en place d'ateliers baby gym, développer les aptitudes physiques et psychomotrices de chaque enfant, favoriser l'activité parents/enfants, favoriser la reprise d'activités physiques après le Covid 19	5000 €	1650 €	1500 €				600 €	1250 €

Découvrir son terroir	Organisation de sorties sur le terroir, les cultures locales, lutter contre la sédentarité, découvrir son territoire, favoriser les circuits courts	6500 €	3000 €					1000 €	2500 €
Ateliers cuisine	Ateliers cuisine afin de favoriser l'équilibre alimentaire, impliquer les participantes dans la vie communale, renforcer le lien entre les habitants, mise en place d'actions santé	18 000 €	8000 €	1500 €				2200 €	6300 €
Permis citoyens	Favoriser la mobilité pour l'emploi, permis financés en l'échange de travaux d'intérêts communaux.	7500 €	4500 €						3000 €
Séjours colo	Favoriser le 1 ^{er} départ en vacances, favoriser l'ouverture intellectuelle et culturelle, permettre la pratique de nouvelles activités, sortir de son quotidien, impliquer les jeunes dans un projet collectif	39 500 €	17 500 €	6000 €				9000 €	7000 €
Total		169 500 €	72 660€	14000 €	3000 €		2000 €	35 300 €	42540

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que tous ces éléments avaient été lors de la commission Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du CGET.

8) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Dans le cadre de sa politique en faveur des habitants des quartiers prioritaires, le Conseil Départemental 62 soutient les projets qui favorisent le lien social, l'ouverture culturelle et favorise les liens parents/enfants.

Dans le cadre des actions municipales portées par le service politique de la ville, 3 actions répondent à ces objectifs et sont éligibles à un financement.

- ateliers hebdomadaires
- activités circassiennes
- séjour familles

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ces projets et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de 1000 € pour chaque action soit 3000 € au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ces projets et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 1 000 €.

IV. INTERCOMMUNALITE

9) PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCT2C

La loi Engagement et Proximité de Décembre 2019 a offert la possibilité aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'élaborer et de mettre en œuvre un Pacte de Gouvernance.

Ce pacte a pour objectif de permettre :

- Aux communes membres d'être plus associées à l'action intercommunale,
- A tous les élus du territoire de participer à la décision
- Une action de proximité et d'efficacité

La question de la mise en œuvre du pacte, qui reste facultatif, a été présentée et discutée en Conférence des Maires et en Conseil Communautaire.

Par délibération du 25 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'aboutir à cette mise en œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le Pacte de Gouvernance proposé par la CCT2C.

Monsieur Evrard indique que dans un premier temps, il y aura des réunions régulières des DGS des communes membres puis la participation à une commission d'un conseiller municipal qui n'est pas conseiller communautaire. Le choix du conseiller se fera selon la commission attribuée et la compétence de l'élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, donne un avis favorable au Pacte de Gouvernance de la CCT2C.

V. ADMINISTRATION GENERALE

10) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de servitude avec Enedis, qui envisage des travaux de passage de câbles électriques souterrains sur deux parcelles appartenant à la commune section AE 333 et AE 642 sur une longueur de 25 m et une largeur de tranchée de 3 mètres.

Monsieur le Maire indique que ces deux parcelles sont le passage de la rue Jean Jaurès pour aller à l'école des carrières, et le terrain face à l'habitation de Mme MOREAU.

Cette convention de servitudes établit les droits des deux parties :

Pour Enedis : Réaliser ses travaux sur terrain communal et utiliser les ouvrages pour les besoins du service public de la distribution d'électricité, intervenir au besoin sur les ouvrages.

Pour la collectivité : Conservation de la jouissance des parcelles, mais interdiction d'intervenir sur l'emprise des ouvrages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec Enedis.

VI. PERSONNEL

11) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (article 97 et 97 bis de la loi du 26 janvier 1984).

Considérant la réussite à l'examen professionnel et les nécessités de service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de cinq emplois d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au 01/05/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la création de cinq emplois d'adjoint technique principal 2eme classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au 1^{er} mai 2021.

VII. JEUNESSE EDUCATION

12) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT COLONIES AVEC LA CAF

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler le contrat colonies pour l'année 2021 pour 100 places pour un total de 50 jours se décomposant comme suit :

- 2 séjours de 12 jours et 11 nuits : 25 places pour les 9 – 11 ans, 20 places pour les 12-15 ans pendant les vacances d'été
- 1 séjour de 8 jours et 7 nuits de 20 places pour les vacances de février
- 1 séjour de 10 jours et 9 nuits de 15 places en itinérance en juillet
- 1 séjour de 8 jours et 7 nuits, de 20 places en octobre

Le contrat permet le subventionnement de 50 % du reste à charge sur chaque séjour.

Messieur Evrard précise que les colonies seront maintenues ou non selon l'évolution de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le renouvellement du contrat colonies pour l'année 2021 tel que détaillé ci-dessus.

13) MOTION DE SOUTIEN AU LYCEE DES 2 CAPS POUR LA SAUVEGARDE DES FILIERES COMMERCES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à soutenir l'action du Lycée des 2 Caps pour la sauvegarde des filières commerce par l'adoption de la motion suivante :

Motion de soutien au lycée des 2 caps pour la sauvegarde des filières commerce et le maintien des emplois.

Les enseignants du Lycée professionnel des 2 Caps ont à nouveau alerté les élus de Marquise sur l'avenir de leur établissement.

Les 3 dernières rentrées ont vu 6 suppressions de demi-section en commerce pour une ouverture en sécurité, soit l'équivalent de deux classes entières supprimées.

Ce bilan sur 3 années scolaires est lourd et il n'est pas acceptable qu'aux yeux du rectorat la filière commerce n'ait plus vocation dans notre bassin, alors que la Zone d'Activité de Marquise est en plein essor et que les projets d'ouverture de nombreux commerces au sein d'une zone commerciale et aux alentours sont multiples.

L'attractivité du territoire, et les difficultés liées à la mobilité mises en avant dans de nombreux diagnostics sont des réalités qu'il est important de prendre en compte afin de favoriser l'emploi sur notre territoire, par le maintien des filières commerce.

Par ailleurs, au-delà des fermetures de certaines sections commerce, c'est la suppression de postes d'enseignant(e)s, des classes surchargées pour un public fragile et, à terme, la chute des effectifs élève et la crainte d'un avenir particulièrement sombre pour le lycée des 2 Caps, avec des conséquences sur le rayonnement de la ville de Marquise et le territoire de la Terre des 2 Caps.

Les élus de Marquise se mobilisent auprès des enseignants pour la sauvegarde des filières commerces du Lycée des 2 Caps et soutiennent l'équipe pédagogique dans ses démarches auprès des autorités rectorales.

Ils demandent à Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale le maintien des filières commerce à la rentrée 2021, et appellent l'ensemble des élus du territoire à se mobiliser pour la défense des intérêts des élèves et des professeurs du Lycée des 2 Caps.

MonsieurEvrard précise que depuis plusieurs années le lycée est victime de fermetures successives de demi-section commerce, alors qu'une section commerce s'ouvre au Lycée du Détroit à Calais, ce qui inquiète les enseignants qui s'interrogent sur le maintien de cette section et du devenir du Lycée. C'est pourquoi ils demandent le soutien des élus. Par ailleurs, il était question de la fermeture d'une classe de primaire à l'école Pierre Mendès France : l'inspecteur académique a annoncé le maintien de cette classe pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte la motion de soutien au Lycée des 2 Caps pour la sauvegarde des filières commerce.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40